



F10 – Certiphyto

Renouvellement

Catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément » - Agricole

Inscrit sous **RS5655** « **Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques Catégorie "décideur"** » par le MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE publié au JO le 10/09/2016

DATES

- 20 janvier 2026
- 18 mars 2026
- 23 juin 2026

DURÉE

1 jour, soit 7 heures

COÛT

298 €/ jour par personne

DISPOSITIF FINANCIER

Finançable par CPF et OPCO.



NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum 12, maximum 20

DÉLAI D'ACCÈS

Inscription au plus tard 3 semaines avant la session. Passé ce délai, n'hésitez pas à nous contacter.

LIEU DE FORMATION

Site de Rouen : 3 avenue Emile Basly, 76 120 Le Grand Quevilly

ACCESSIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Merci de vous signaler auprès de notre référent au 02 79 40 07 65.

CONTACT

✉ contact.rouen@fredon-normandie.fr
☎ 02 79 40 07 65
www.fredon.fr/normandie/

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtention du Certificat individuel produits phytopharmaceutiques (ou Certiphyto), catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément »

Contexte métier : Usage agricole

CONTENU DE LA FORMATION

- Programme :
 1. Réglementation et sécurité environnementale
 2. Prévention des risques pour la santé
 3. Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires

POUR QUI ?

Professionnels qui achètent et utilisent les produits phytosanitaires pour leur propre compte ou dans le cadre de l'entraide agricole

PRÉREQUIS

Avoir un Certiphyto de cette catégorie à renouveler

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, quizz, vidéos, échanges, activités de mise en pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation par quizz

Attestation de formation.

Cette formation n'inclut pas de blocs de compétence.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Chloé PATRIER

FREDON Normandie est habilitée par le Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt à dispenser les formations Certiphyto

